



Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr>

Cabinet Conseil Energie

Philippe Jodet <philippe.jodet17@gmail.com>

26 juin 2023 à 11:33

À : Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr>

Bonjour Mr Tettamanti

Suite à notre conversation je vous confirme le « Bon pour accord » pour l'étude d'un nouveau contrat d'électricité

Cordialement Mr JODET

Le lun. 26 juin 2023 à 11:17, Pierre-louis tettamanti <pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur Jodet,

Suite à notre échange téléphonique, veuillez trouver ci-dessous la demande d'ACD dont je vous ai parlé ainsi qu'une plaquette de présentation de notre service.

Pour rappel, notre étude ne vous engage à rien et ne vous coûtera rien.

En application du code de l'énergie et en vue de la préparation d'offres de fourniture d'électricité par nos fournisseurs partenaires, merci de me confirmer votre autorisation à notre cabinet et à nos fournisseurs partenaires pour accéder auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS aux données techniques (consommation annuelle de référence, courbe de charge, etc...) associées au(x) PDL :

-15223299551497

Relatif au SIREN :

-804442671

Pour cela, il vous suffit de m'adresser en réponse à ce mail la mention

"BON POUR ACCORD"

Cette autorisation restera en vigueur pour une durée de douze mois conformément à la loi française.

Dans l'attente de votre retour, je vous présente mes salutations distinguées.

Cordialement,

Pierre-Louis TETTAMANTI
Consultant en Énergie

pierre-louis.tettamanti@dune-energie.fr

07.57.90.34.09

www.dune-energie.fr

